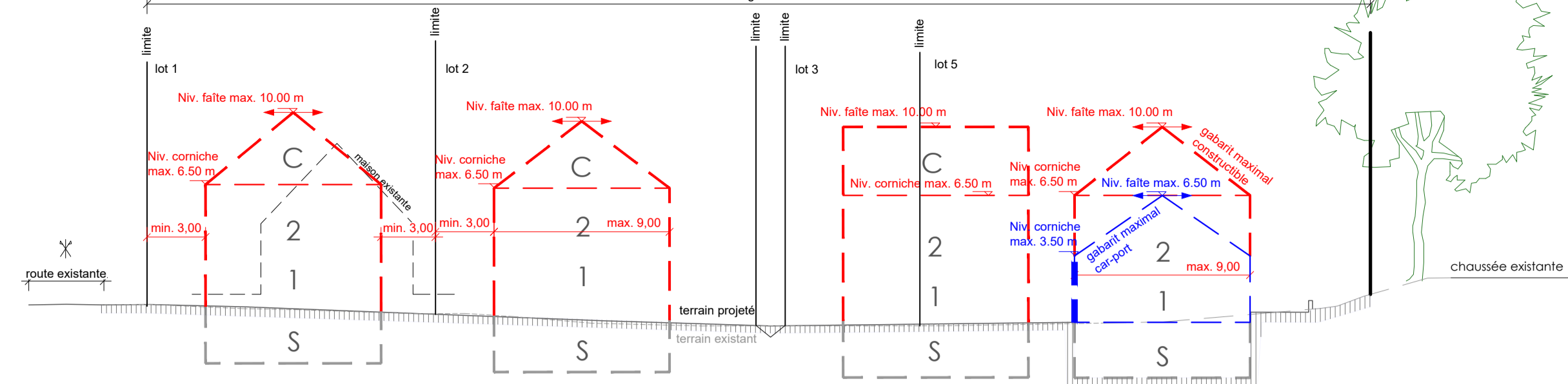
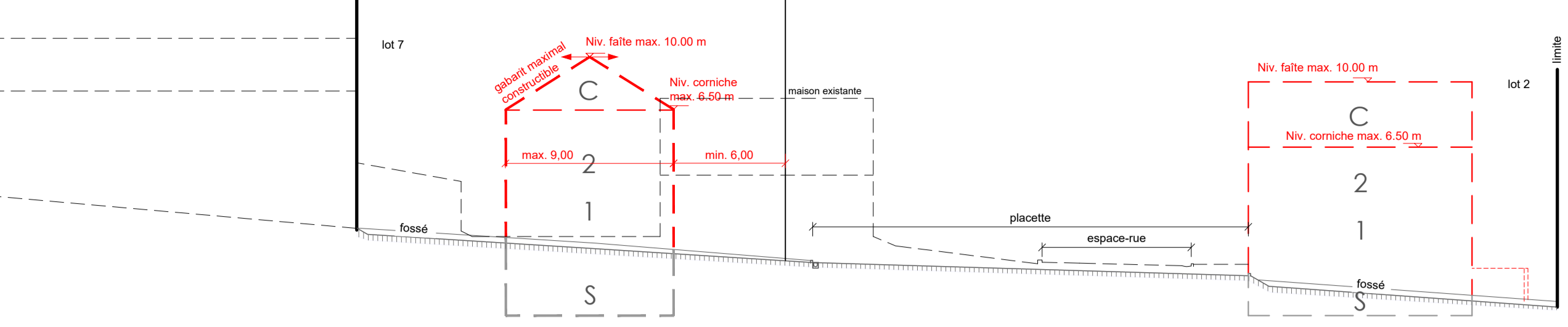


Coupe A - A
Ech. 1:250



Coupe B - B
Ech. 1:250



Lot: 1		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	108	-	270
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mi	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

Lot: 2		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	108	-	250
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mi	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

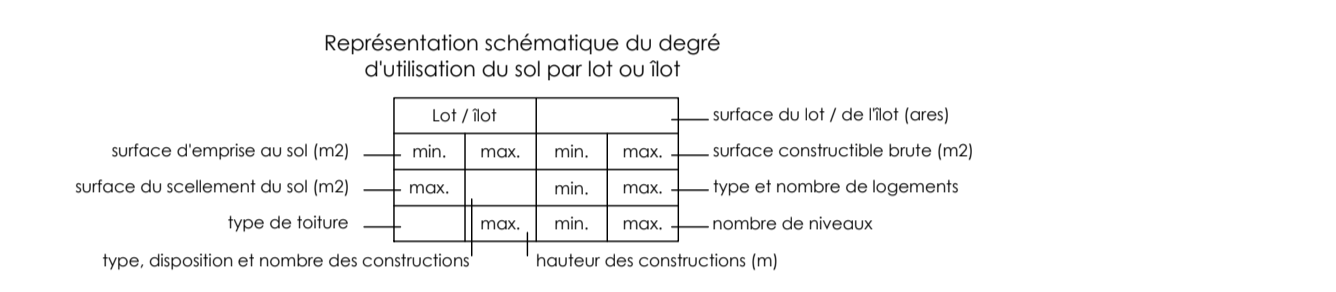
Lot: 3		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	125	-	280
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mi	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

Lot: 4		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	100	-	280
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mb	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

Lot: 5		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	90	-	200
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mb	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

Lot: 6		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	118	-	280
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mb	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	

Lot: 7		surface du lot (ares)	
surface d'emprise au sol (m2)		surface constructible brute (m2)	
min	max	min	max
-	100	-	280
surface max du scellement du sol (m2)		type, disposition et nombre de constructions	
200	1-mi	min	max
type de toiture		hauteur des constructions (m)	
max		nombre de niveaux	
I2 (35-42°), t1+tp sur annexe		hc 6,50, hf 10,00 / II + 1S + 1C	



LEGENDE RGD:

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
 - délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau :**
 - terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre d'étages pleins :**
 - III... nombre de niveaux pleins
 - +I2,3 nombre d'étages en retrait
 - +I2,C nombre de niveaux sous combles
 - +I2,3 nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions :**
 - h-c-x hauteur à la corniche de x m
 - h-q-x hauteur à l'acrotère de x m
 - h-f-x hauteur au faîte de x m
- Types et dispositions des constructions :**
 - x-mi maisons isolées
 - x-mj maisons jumelées
 - x-mb maisons en bande
- Types et nombres de logements**
 - x-ij logements de type unifamilial
 - x-bb logements de type bifamilial
 - x-cx logements de type collectif
- Formes des toitures :**
 - tp toiture plate
 - tx [y%-z%] toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faîte*
- Cabazit des immeubles :**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / parcelles :**
 - lot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
 - lot projeté
- Degré de mixité des fonctions :**
 - pourcentage minimal en surface constructible brute à dédier au logement par construction
 - pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
 - pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics :**
 - espace vert privé
 - espace vert public
 - aires de jeux ouvertes au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murs**
 - arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée / haie à conserver
 - muret projeté / muret à conserver
- Servitudes**
 - servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
 - rétention eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - canalisation pour eaux pluviales
 - fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE:

- Equipements existants :**
 - Canalisations pour eaux mixtes
 - Cariveau
 - Réseau d'adduction d'eau
 - Hydrant
 - Vanne de branchement particulier
 - Chambre de visite
 - Consolecteur d'éclairage public
 - Armoire tv
 - Avaloir
 - Armoire électrique
 - Chambre d'épuration P&T
- Canalisation pour eaux pluviales sur terrain privé :**
 - Fossé ouvert avec servitude
 - Rigole
 - Tuyau
 - Descente de toiture
 - Avaloir
 - Canalisations pour eaux pluviales sur terrain public :
 - Rigole
 - Cariveau
- accès**
 - n° lot
 - * Faîte orienté parallèlement à la façade longue de la construction.
 - siphon
 - chambre de visite eaux usées, eaux pluviales
 - L1
 - siphon
 - distances et reculs
 - Niveau terrain existant



Vue en plan
Ech. 1:250

RÉV.	DATE	DRESSÉ	MODIFICATION
C	04.04.2022	AB	Adaptation de la surface d'emprise au sol de tous les lots
B	07.03.2022	AB	Ajout des servitudes sur les lots 2, 3, 5 et 7
A	28.02.2022	AB	Modification ponctuelle : Adaptation corniche de 5.50 m à 6.50 m

VIAR S.à r.l.
1, rue de Huy
L-9415 Vianden

Lotissement "Ennert dem Bour" à Fohren
Modification ponctuelle du PAP
Vue en plan et coupes

DATE: 07.03.2022	DRESSÉ: MS/AB	PLAN N°: 1457_02_01	INDICE: C
ÉCHELLE: 1/250	CONTRÔLÉ: AB	FICHER: 1457PAP01_MOPO	

Bureau d'études * Ingénieurs-conseils s.à r.l.
3, am Clemensbongert - L-9158 HEIDERSCHIED
Tél: 88 80 08 E-mail: bureau@bureau-rausch.lu www.bureau-rausch.lu